



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE PRUNENNEC

Excusés : MM. BEZIA, LE BOULC'H, RAMACKERS

PV du 30 septembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY du 18 octobre au 02 novembre 2025.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'au 31 octobre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'OLLAINVILLE

Fermeture du stade de l'Orangerie du jeudi 18 septembre au vendredi 3 octobre 2025.

COUPES

**Le TIRAGE a eu lieu le 30 septembre 2025 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

- **U16 à jouer le 12 octobre 2025 à l'horaire officiel**
- **U14 à jouer le 18 octobre 2025 à l'horaire officiel (date butoir le 1^{er} novembre 2025)
(Exempt : ST MICHEL FC 91)**

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

CALENDRIERS

U14

Courriel de SACLAS MEREVILLE US en date du 30 septembre 2025

demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.

Refus de la Commission (date butoir le 15 septembre 2025).

Voir PV du 9 septembre 2025.

Vétérans

Courriel de CHAMPCUEIL FC en date du 26 septembre 2025

nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D4/A.

Amende réglementaire pour forfait général.

Voir le nouveau calendrier.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

U18 F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

TROIS VALLEES FC

U18 F à 8

17h00

Accord de la Commission.

U15 F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BRETIGNY FOOT CS

U15 F à 8 * Poule B

12h00

Accord de la Commission.

stade Maurice Boyau (terrain en herbe)

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

PLESSIS PATE ES

U14 D4/A

14h30

Accord de la Commission.



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 27 SEPTEMBRE 2025

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652308 * LINAS MONTLHERY ESA 1 / BOISSY FC 91 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * du 4 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

Match n° 54927976 du 4 octobre 2025

SACLAS MEREVILLE US 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 29 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1.

U18 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIGNEUX FCO 1 / ORSAY BURES FC 1 du 4 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Bergeries à DRAVEIL (terrain synthétique).

U15 F à 8

Match n° 54928221 du 4 octobre 2025

ST MICHEL FC 91 1 / VIGNEUX FCO 1 * Poule B

Courriel de VIGNEUX FCO du 29 septembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de VIGNEUX FCO 1.

Match n° 54928194 du 11 octobre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * Poule A

Courriel de MILLY GATINAY FC en date du 29 septembre 2025 demandant le report de la rencontre au dimanche 12 octobre 2025 à 11h au stade Clovis Lelong N°1 (terrain en herbe).

Sans l'accord du club adverse, la Commission demande au club de MILLY GATINAIS FC de faire la demande via Footclubs pour la Commission du 7 octobre 2025.

La Commission maintient la rencontre le 11 octobre 2025.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 28 SEPTEMBRE 2025

Essonne

Match n° 54795629 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / SO VERTOIS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 octobre 2025.

Match n° 54795635 * BONDOUFLE AMC 1 / ST VRAIN FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 octobre 2025.

District

Match n° 54796104 * RIS ORANGIS US 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 octobre 2025.

Match n° 54796110 * EVRY FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Amende réglementaire à MORANGIS CHILLY FC pour non-connaissance des identifiants.

TI 72h du 28 septembre 2025 à jouer le 26 octobre 2025 (date butoir)

ST VRAIN FC 2 / BONDOUFLE AMC 2 * District

Match n° 54795635 du 28 septembre 2025

ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * Essonne

Courriel des ANTILLAIS VIGNEUX en date du 25 septembre 20225 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait (avisé) de l'équipe des ANTILLAIS VIGNEUX 1.

L'équipe d'ITTEVILLE/BALLANCOURT ENT 1 est qualifiée pour le prochain tour.



Match n° 54796099 du 28 septembre 2025

FLEURY 91 FC 3 / SACLAS MEREVILLE US 2 * District

Demande de FLEURY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs le 23 septembre 2025 après 16h00.

Refus de SACLAS MEREVILLE US.

En application de l'article 7.4 du règlement de la Coupe District Seniors, inversion de la rencontre.

La rencontre s'est jouée au stade Jean Baudon à MEREVILLE (terrain en herbe) à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de FLEURY 91 FC.

Match n° 54796113 du 28 septembre 2025

VAL YERRES CROSNE 3 / EVRY COURCOURONNES 2 * District

Courriel d'EVRY COURCOURONNES en date du vendredi 26 septembre 2025 à 16H36 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour forfait coupe.

L'équipe de VAL YERRES CROSNE 3 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

FMI envoyées tardivement :

Reprise du dossier.

Match n° 53711854 * EVRY FC 2 / SUD ESSONNE 1 * D3/A. Le 26 septembre 2025

Match n° 53713295 * GRIGNY FOOTBALL 3 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B. Le 28 septembre 2025

Match n° 53715454 * EVRY COURCOURONNES 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 * D5/C. Le 27 septembre 2025

Demandes de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 3 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

LISSOIS FC 1 / VAL YERRES CROSNE 3 * D3/A du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Stéphane Diagana N° 1 (terrain en herbe).

SUD ESSONNE 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Yao Koffi Roger Carenton N° 1 à ETRECHY (terrain en herbe).

Match n° 53713247 du 5 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B

Arrêté de fermeture de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Il est rappelé au club d'EPINAY ATHLETICO FC qu'il est possible de demander l'inversion des rencontres via Footclubs avec les clubs visiteurs.



COUPE ESSONNE U14

Les rencontres suivantes du 12 octobre 2025 sont reportées au 1^{er} novembre 2025 (date butoir)
(Clubs en D4) :

Match n° 54962516 * IGNY AFC 1 / VILLEMOISSON FC 1
Match n° 54962518 * MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 1
Match n° 54962519 * BENFICA YERRES 1 / COUDRAYSIEN FC 1
Match n° 54962521 * VIRY CHATILLON ES 1 / ST VRAIN-VLG ENT 1
Match n° 54962522 * ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / PARAY FC 1
Match n° 54962523 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / DRAVEIL FC 1
Match n° 54962524 * VIGNEUX FCO 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1
Match n° 54962525 * PORT. RIS ORANGIS 1 / MONTGERON ES 1
Match n° 54962526 * VILLABE ETS 1 / MAROLLES US FC 1
Match n° 54962527 * PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1
Match n° 54962530 * SAVIGNY FOOT CO 1 / SACLAS MEREVILLE US 1
Match n° 54962531 * COURCOURONNES FC 1 / BREUILLET FC 1
Match n° 54962534 * SUD ESSONNE 1 / AIGLE FERTOISE 1
Match n° 54962540 * PAYS LIMOURS ENT 1 / JANVILLE LARDY ASL 1
Match n° 54962541 * ST CHERON ES 1 / GIF SFOC 1
Match n° 54962542 * SOISY SUR SEINE AS 1 / BOISSY FC 91 1
Match n° 54962544 * MORANGIS CHILLY FC 1 / PLESSIS PATE ES 1

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 20 SEPTEMBRE 2025

D3/C

Match n° 53723616 * COURCOURONNES FC 1 / VILLABE ETS 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande le résultat de la rencontre aux 2 clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 7 octobre 2025.

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Reprise du dossier.

Match n° 54591522 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / COURCOURONNES FC 2 * D4/A

FMI NON PARVENUES DU 27 SEPTEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 7 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53722848 * EVRY FC 2 / MASSY ACADEMY 1 * D1

Match n° 53723429 * ULIS CO 2 / RIS ORANGIS US 3 * D3/B



Match n° 53723624 * VILLABE ETS 2 / VAL YERRES CROSNE 2 * D3/C

Match n° 54604725 * MAROLLES US FC 1 / VILLEMORISSON FC 1 * D4/C

D2/B

Match n° 53723187 * MORANGIS CHILLY FC 1 / DOURDAN SPORTS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 53723428 * GIF SFOC 1 / VIRY CHATILLON ES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 octobre 2025.

D4/A

Match n° 54591531 * RIS ORANGIS US 4 / MILLY GATINAIS FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 octobre 2025.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 3 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/B du 4 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2/B du 4 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 2 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B du 4 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 15h30.

DRAVEIL FC 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/C du 4 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation terrain) pour jouer à 15h00.

Match n° 53723710 du 20 septembre 2025

EVRY COURCOURONNES 1 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D3/D

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :



EVRY COURCOURONNES 1 : 3 buts
MORANGIS CHILLY FC 2 : 0 but

Match n° 53722989 du 27 septembre 2025

MENNECY CS 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire via Footclubs, le 23 septembre 2025 après 16h00 pour jouer à 15h30.

Amende réglementaire à MENNECY CS pour demande tardive.

Match n° 53722995 du 4 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / MENNECY CS 1 * D2/A

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 5372330 du 4 octobre 2025

ATHIS-MONS USO 1 / IGNY AFC 1 * D3/A

Demande d'ATHIS-MONS USO via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord de l'adversaire, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 54591535 du 4 octobre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / VIGNEUX FCO 3 * D4/A

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 29 septembre 2025 nous informant que la rencontre se déroulera à MILLY LA FORET, stade Clovis Lelong.

Accord de la Commission.

Amende à MILLY GATINAIS FC pour non-utilisation de Footclubs.

Match n° 54605037 du 4 octobre 2025

MENNECY CS 3 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/E

Reprise du dossier.

Courriel de MENNECY CS.

Réception d'un courriel de la Mairie de CHAMPCUEIL en date du 29 septembre 2025 attestant de la mise à disposition des installations du stade municipal de CHAMPCUEIL (terrain en herbe) pour jouer à 15h00.

Accord de la Commission.

Match n° 54605058 du 15 novembre 2025

MENNECY CS 3 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/E

Reprise du dossier.

Suite au désengagement de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 2, l'équipe de MENNECY CS 3 est exempt le 11 octobre 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 20 SEPTEMBRE 2025

FMI envoyée tardivement :

Reprise du dossier.

Match n° 53720251 * ULIS CO 1 / BRUNOY FC 1 * D1. Le 27 septembre 2025.

Match n° 53720255 du 27 septembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / MASSY 91 FC 2 * D1

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 octobre 2025.

Match n° 53722574 du 27 septembre 2025

MENNECY CS 1 / PARAY FC 1 * D2

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire via Footclubs, le 23 septembre 2025 après 16h00 pour jouer à 15h30.

Amende réglementaire à MENNECY CS pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 21 SEPTEMBRE 2025

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Reprise du dossier

Match n° 53719213 * MENNECY CS 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D1. Rapport du club recevant.

Demande de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 1 / ORSAY BURES FC 1 * D4/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BOISSY FC 91 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 * D4/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 11h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 2 / BIEVRES AC 1 * D4/C du 5 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (un seul terrain pour deux rencontres) pour jouer à 13h45.

Match n° 54584050 du 5 octobre 2025

VILLEMOISSON FC 1 / SUD ESSONNE 1 * D4/D

Demande de VILLEMOISSON FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de SUD ESSONNE.



La Commission maintient la rencontre à 14h00 (pas de match U18 forfait du club adverse).

Match n° 53719180 du 5 octobre 2025

TREMLIN FOOT 1 / VIGNEUX FCO 1 * D1

Demande de TREMLIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, et au vu du motif invoqué (terrains en travaux).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 21 SEPTEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53718808 * ETAMPES FC 1 / LISSOIS FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 octobre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 7 octobre 2025.

FMI envoyée tardivement :

Reprise du dossier.

Match n° 53718809 * MORANGIS CHILLY FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B. Le 27 septembre 2025

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Reprise du dossier.

Match n° 54576742 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / ST MICHEL FC 91 2 * D3/B

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D2/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 12h00.

Match n° 54576712 du 5 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 5 octobre 2025.



CHAMPIONNAT VETERANS

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Reprise du dossier.

Match n° 53717570 * MILLY GATINAIS FC 1 / RIS ORANGIS US 1 * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

SACLAS MEREVILLE US 3 / AIGLE FERTOISE 2 * D4/B du 5 octobre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Baudon à MEREVILLE (terrain en herbe).

CHALLENGE +45 ANS

TI 72h du 28 septembre 2025 à jouer le 12 octobre 2025 (date butoir)

PORT. ST MICHEL 4 / VILLABE ETS 4

+45 ANS

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MOLIERES-PECQUEUSE 4 / PARAY FC 4 * Poule E du 2 novembre 2025 avancé au 12 octobre 2025

Accord de la Commission.

Match n° 54571960 du 5 octobre 2025

COUDRAYSIEN FC 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule D

Reprise du dossier.

Courriel de COUDRAYSIEN FC.

La Commission confirme les termes du PV du 23 septembre 2025 et maintient la rencontre le 5 octobre 2025.

Match n° 54571044 du 5 octobre 2025

OLLAINVILLE AS 4 / MASSY 91 FC 4 * Poule B

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement de date via Footclubs pour jouer le 12 octobre 2025.

Accord de la Commission, au du motif invoqué (deux matchs).

+55 ANS

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMOISSON FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule C * du 19 octobre 2025 avancé au 13 octobre 2025 à 19h30 au stade des Erables (terrain synthétique)

Accord de la Commission.



Match n° 54574337 du 5 octobre 2025

ST VRAIN FC 6 / MNVDB FC 6* Poule B

Demande de ST VRAIN FC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre.